

Conseil municipal de Lacroix du 10 novembre 1857

« L'an mil huit cent cinquante sept et le dix novembre, le conseil municipal de la commune de Lacroix, dûment convoqué en vertu de la circulaire de M le Préfet du 13 [?] dernier, s'est réuni à la mairie à Lacroix.

Présents mm De Chomel Dieme, Gineston, Raynal, Verdier Jean, Patrice Pages, Pages Jean, Gaucel, Barrio, Vaurès ?, Raygane, Laffon Delfour et Delrieu maire

Absents mm Verdier Antoine et Chauzy et Laborie

*M Gaucel a été choisi et désigné à remplir la fonction de secrétaire
M le maire a donné lecture au conseil d'une lettre de M le Maire de Taussac par laquelle le conseil est invité à voter les fonds nécessaires pour l'établissement d'une école mixte de filles [sic] à Manhaval, dans la dite commune de Taussac, attendu que Deux Cinquièmes environ de la population de la Paroisse de Manhaval appartiennent à la commune de Lacroix.*

Le conseil reconnaissant que l'érection de l'école de Manhaval est une chose très utile, même pour la commune de Lacroix,

Qu'il est juste, que si la commune de Lacroix veut avoir le droit d'envoyer des élèves [?] à cette école, elle contribue à faire les fonds proportionnellement à sa population, nécessaires pour l'établissement de cette école

par ce motif, le conseil à l'unanimité a voté Deux Cinquièmes des fonds nécessaires pour le logement et pour le mobilier de classe suffisant.

De plus, le conseil charge son président de bien remercier M. le maire de Taussac, de la [?] officieuse et bienveillante

Ensuite [...]

Transcription la plus proche possible du manuscrit